



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 18 JUIN 2019, À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
 <u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

19-06-182

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-06-183

2.- Embauche de Mme Danny Lavoie au poste de technicienne comptable

CONSIDÉRANT le prochain départ à la retraite de madame Diane Chenel, commis à l'administration.

CONSIDÉRANT une nouvelle organisation du travail et la modification du titre d'emploi et de la description de tâches.

CONSIDÉRANT les entrevues et les tests réussis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que :

- Madame Danny Lavoie soit embauchée au poste de technicienne comptable à compter du 2 juillet 2019.
- La Ville reconnaît sa formation et son expérience et lui attribue l'échelon 4 de la nouvelle échelle salariale associée à ce nouveau poste.
- Les vacances de madame Lavoie seront accumulées à partir de l'embauche jusqu'au 31 mai 2020 sur la base de 4 semaines conformément à l'article 13.01 d). Cette base servira de calcul pour la clause 13.01 e) de la convention collective.
- La Ville accorde la participation de madame Lavoie à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ).

- Le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente à intervenir avec le Syndicat.

ADOPTÉE

19-06-184 3- Autorisation de paiement des sommes dues à Mme Hélène Thibeault

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Hélène Thibeault en date du 7 juin 2019.

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à madame Thibeault dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 341,50 heures de salaire et avantages dues à madame Hélène Thibeault.

ADOPTÉE

19-06-185 4- Désinfection de l'eau potable – autorisation de paiement no 5 et no 6 à Construction LFG inc.

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-257 acceptant la soumission de Construction LFG inc., au montant de 771 592 \$ plus les taxes, pour le remplacement des équipements de chloration de l'eau potable, la construction d'un nouveau poste d'échantillonnage de l'eau potable.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 5 de Stantec au montant de 52 591,05 \$ plus les taxes incluant une retenue standard de 10%.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 6 de Stantec au montant de 71 607,59 \$ plus les taxes incluant une retenue standard de 10%.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement à Construction LFG de 136 750,73 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise à même les sommes prévues au TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

19-06-186 5- Autorisation d'une demande d'aide financière au Fonds pour les expériences canadiennes de Développement économique Canada

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le conseil autorise Guy Fraser, directeur des Loisirs, à présenter une demande d'aide financière de 68 472,74 \$ dans le cadre Fonds pour les expériences canadiennes

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à verser la mise de fonds de 10 % nécessaire au projet présenté.

ADOPTÉE

19-06-187 6- Mise à niveau de la Maison de la culture - décisions concernant les appels d'offres pour « agrandissement, réaménagement et mise aux normes », pour « rideaux et habillage de scène » et pour « sonorisation et éclairage »

CONSIDÉRANT que, le 15 mars dernier avait lieu l'ouverture des soumissions pour les travaux de mise à niveau de la Maison de la culture. La soumission la plus basse reçue était de 1,5 M \$ plus élevée que l'estimation prévue et que l'entrepreneur, LFG Construction a accepté de prolonger la validité de sa soumission jusqu'au 15 juin 2019.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a accepté de bonifier de 649 600 \$ la subvention déjà accordée de 3 952 500 \$.

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral, par le biais de la ministre du Revenu national et députée de la Gaspésie--Les Îles-de-la-Madeleine, madame Diane Lebouthillier, a accepté, le 14 juin 2019, de bonifier la subvention déjà accordée de 1 489 392 \$ de manière à permettre la réalisation des travaux de mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT que le 14 juin 2019, suite à la confirmation de madame la ministre Lebouthillier, le maire a informé monsieur Guillaume Lapointe de LFG Construction que la Ville acceptait sa soumission, comme convenu avec le conseil municipal, décision qui serait entérinée par résolution le 18 juin 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte les soumissions suivantes :

- LFG Construction au montant forfaitaire de 5 622 622 \$, taxes incluses, pour agrandissement, réaménagement et mise aux normes de la Maison de la culture.
- Équipement de théâtre GC au montant de 63 725,81 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation sur site de rideaux et habillage de scène.
- L.S.M. au montant de 178 560 \$ avant taxes, soit 205 299,36 \$ avec les taxes, pour la fourniture, l'installation et la mise en marche sur site de systèmes professionnels de sonorisation, d'éclairage et de vidéo ainsi que des plaques d'interconnexion.

Ces dépenses seront prises à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711

ADOPTÉE

7- Période de questions

Il n'y a aucune question.

19-06-188

8- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 11 h 35..

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
